

## CONDITIONS DE RÉSERVATIONS ET DE LOCATIONS

Le camping est ouvert du 27 MARS au 03 OCTOBRE 2010

Pour le confort de chacun, les barrières du camping s'ouvrent à 07h00 et se ferment à 22h30 : il vous appartient donc de prendre vos dispositions et de laisser votre véhicule sur le parking en dehors de ces plages horaires de circulation dans le camp. Exception sera faite uniquement en cas d'urgence.

1 - Les locations de mobil-homes et caravanes s'effectuent à compter du samedi ou dimanche 15h00 au samedi ou dimanche 10h00 en saison (juillet et août) pour une durée minimale d'une semaine, sauf dans le cas des locations week-ends hors saison, de avril à juin. Les draps ne sont pas fournis mais peuvent se louer sur place. Pour les emplacements camping, les départs se font avant 12h00 et les arrivées à partir de 13h30. Une seule voiture est autorisée par mobil-home.

2 - Toute location d'emplacement camping ou résidence mobile est nominative et ne peut en aucun cas être cédée. Les sous-locations **sont strictement interdites** dans notre établissement. Les demandes de réservation ne sont validées qu'à réception des arrhes correspondantes et sous réserve de disponibilités à la période demandée. La Direction se réserve le droit de refuser une réservation sans en avoir à justifier le motif.

3 - La réservation ne devient effective qu'après réception des arrhes et édition d'une lettre de confirmation. La lettre de confirmation tient lieu de contrat de location et c'est elle seule qui prévaut en cas de litiges : elle est envoyée par courrier postal ou électronique. Les arrhes correspondent à 25 % du montant total du séjour pour les locations de mobil-homes et caravanes, à 40 € par emplacement et par semaine pour les emplacements camping. Elles doivent être envoyées dans les 8 jours suivants la date de réservation : passé ce délai, ladite réservation est automatiquement annulée. Aucune réservation ne sera prise en compte sans ces deux éléments réunis. De même, aucun remboursement des arrhes ne sera effectué, quelque en soit le motif : annulation de séjour, départ anticipé... En cas de changement de date de votre séjour, il vous appartient de nous en aviser suffisamment tôt, la permutation sera faite en fonction du disponible et sans obligation de notre part.

4 - Le solde du séjour sera réglé dès votre arrivée au camping. Une caution de 200 € pour la location ainsi qu'une caution de 40€ pour le ménage vous seront réclamées à l'arrivée et restituées après état des lieux. Le locataire s'engage à rendre le locatif dans le même état de propreté qu'il l'aura trouvé.

5 - Sans nouvelles de votre part, la location est conservée 24h00 après la date prévue de votre arrivée. Passé ce délai, nous considérons le contrat comme annulé et disposons de la location libre de tout engagement : le règlement des prestations non payées demeure exigé. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

6 - Si une ou plusieurs personnes désirent séjourner en plus sur l'emplacement ou dans le locatif, le séjour sera recalculé et facturé selon le tarif locatif en vigueur. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil prévue et sans accord préalable, les propriétaires se réservent le droit de refuser les personnes supplémentaires ou de percevoir une majoration. **Tout visiteur devra se présenter à l'accueil dès l'arrivée et s'acquittera du tarif en vigueur. La voiture restera obligatoirement au parking. Les visiteurs devront être partis pour 21h00.**

7 - En cas d'annulation de séjour, les arrhes ne sont pas remboursables et restent acquises. Si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée (ou si vous ne vous présentez pas à cette date), le montant total du séjour demeure exigé. Les courriers d'annulation doivent nous parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception, cachet de la Poste faisant foi.

8 - Tout locataire est tenu de se conformer scrupuleusement au Règlement intérieur du camping qui est affiché à l'accueil, ce dernier fait partie intégrante des présentes conditions. Il appartient au locataire de s'assurer convenablement pendant toute la durée de son séjour : la Direction décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries... ou en cas d'incidents divers relevant directement de la responsabilité du locataire.

9 - Les animaux (tenus en laisse et vaccinés) sont acceptés dans les locatifs, avec un supplément forfaitaire fonction de la durée du séjour. **Un seul animal par location est autorisé.**

10 - La piscine est exclusivement réservée **aux clients du camping**. Par mesure d'hygiène, la clientèle masculine doit **obligatoirement se munir d'un slip de bain ou d'un boxer** (pas de caleçon ou bermuda).

Merci de votre compréhension.